



© Ville de Mâcon - Anthony Litaudon
CITOYENNETÉ

Le nouveau Conseil municipal des jeunes est installé

La cérémonie d'investiture du nouveau Conseil municipal des jeunes s'est tenue à l'Hôtel de Ville le mercredi 5 février dernier, en présence de nombreux élus. Destinée aux jeunes enfants scolarisés entre le CM1 et le CM2, cette instance s'inscrit dans une volonté affirmée de soutenir l'engagement citoyen dès le plus jeune âge.

Publié le 11 février 2025

Lors de cette cérémonie officielle, les 28 nouveaux élus du CMJ (15 filles, 13 garçons) ont pu échanger avec l'équipe municipale sur leurs rôles et leurs missions au service de l'intérêt général. Sous les yeux de leur famille et de leurs proches, il se sont vus remettre leur écharpe tricolore symbolisant leur engagement citoyen et le début d'un mandat en tant que jeunes conseillers municipaux.

Retrouvez toutes les informations utiles (élections, fonctionnement et trombinoscope des élus) dans notre page dédiée disponible en lien : [le Conseil municipal des jeunes \(https://www.macon.fr/ma-ville/la-mairie-et-vos-elus/le-conseil-municipal-des-jeunes\)](https://www.macon.fr/ma-ville/la-mairie-et-vos-elus/le-conseil-municipal-des-jeunes).



HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Adresse postale :
Quai Lamartine 71018 CEDEX Mâcon.

Entrée du public :
Place Saint-Pierre.

L'accueil de l'Hôtel de Ville est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le service État civil Réglementation est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00.

Pour connaître les horaires d'ouverture des autres services municipaux, consultez la page dédiée.

☎ 03 85 39 71 00

**ESPACE
PRESSE**